

## DISPOSITIONS POUR L'INTERNAT

L'internat est un lieu d'éducation et de formation. L'hébergement et la restauration n'en sont que le support.

Chaque interne doit se munir :

### Pour le réfectoire:

- un couvert complet : assiette, cuillère, gobelet, une gourde.

### Pour le dortoir

- Un seau ;
- Du papier hygiénique ;
- Un cadenas pour l'armoire ;
- Un sac contenant: une couverture, deux draps de lit, 4 tenues dont : 2 tenues scolaires, 1 de sport et 1 tenue dominicale);
- Une torche (à piles) ;
- Un kit de toilette: brosse à dents, pâte dentifrice, savon de toilette et de lessive, pommade, peigne etc ;
- Une moustiquaire et de la pommade ou du baume anti-moustique ;

**NB:** le couvert ; les tenues ; etc, doivent être marquée des initiales indélébiles de l'élève.

### Santé:

- un carnet de santé.

Il est obligatoire de signaler toutes formes d'allergie, toutes maladies chroniques, tous les problèmes de santé, le cas échéant, se munir des produits prescrits, lesquels doivent être enregistrés et déposés par les parents auprès des éducateurs d'internat. Tout manquement à cette obligation n'engage que les parents ou tuteur de l'élève.

**Sorties:** Il est prévu, une fois par mois, un week-end de retour en famille.

Toutes les autres sorties, quel que soit le motif, seront au préalable notifiées aux parents par message via les plateformes WhatsApp et le site internet du CSAP.

Des sorties individuelles peuvent être accordées aux élèves à la demande du parent ou du tuteur.

L'accord ou le refus de sortie de l'élève est notifié au demandeur. Toute demande de sortie doit être écrite et signée du parent ou du tuteur.

### Sont proscrits à l'internat

La cigarette, les stupéfiants, les boissons, les vivres, les friandises, les jeux électroniques, les téléphones portables, l'argent de poche, les couteaux et objets contondants..

Le non respect de cette disposition peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de l'élève fautif.

**Collège Saint Antoine de Padoue-Koubri: éduquer à toutes les valeurs en vue de:**

1. La réussite scolaire (soigner son intelligence et acquérir des compétences);
2. La maturité relationnelle (développer sa personnalité et reconnaître celle des autres);
3. La complicité et l'amitié dans la réalisation d'un projet commun;
4. Le sens de sa vie personnelle et de ses engagements pour les autres. (le souci de la vie sociale et spirituelle).

## COLLEGE SAINT ANTOINE DE PADOUE-KOUBRI

INTERNAT GARÇONS / EXTERNAT MIXTE

02 BP 5979 Ouagadougou 02

Tel : 07 20 83 80 / 07 20 83 85 / 79 05 00 07 / 72 80 84 16

WhatsApp: 66 07 60 60

Page facebook du CSAP: <https://www.facebook.com/saintantoinekoubri>

Email: [saintantoinekoubri@yahoo.fr](mailto:saintantoinekoubri@yahoo.fr)

## RENSEIGNEMENTS

### Calendrier de la rentrée scolaire 2023-2024:

- Dimanche 17 septembre, de 15H à 18H, accueil des élèves de 3<sup>è</sup> et Terminale ;
- Lundi 18 septembre, début des cours dans ces classes d'examen ;
- Samedi 23 septembre, de 15H à 15 H, accueil des élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>nde</sup> ;
- Dimanche 24 septembre 2023, 15h à 18H, accueil des élèves de 6<sup>è</sup>, 5<sup>è</sup> et 4<sup>è</sup> ;
- Lundi 25 septembre, début des cours pour ces classes ;
- Samedi 30 septembre 2023 ; Cérémonie officielle de rentrée scolaire au CSAP.



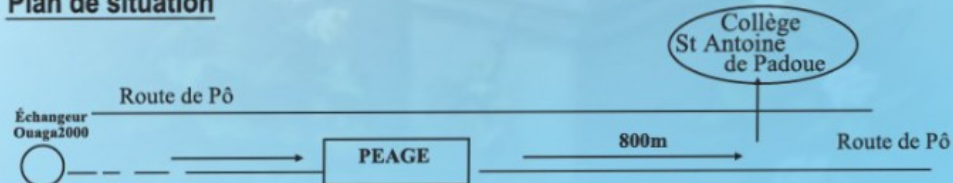
### PRESENTATION ET LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU COLLÈGE

Le Collège Saint Antoine de Padoue (CSAP) est un établissement d'enseignement secondaire général offrant les régimes suivants: internat-garçons et externat mixte. L'établissement est administré en collaboration avec les Religieux de Saint Vincent de Paul (RSV) à Koubri.



Le CSAP est situé dans la Commune de Koubri, sur l'axe Ouaga-Pô, Route nationale n°5, à 800 m après le péage, sur le côté gauche de la voie. En venant de Koubri, le collège est situé sur le côté droit, à 300 m après le rond-point de la route de contournement. Loin du bruit et autres désagréments de la grande ville, son cadre verdoyant favorise la sérénité souhaitée pour les études.

### Plan de situation



**Bonne année scolaire 2023-2024!**

## **DE BONNES RAISONS DE CHOISIR L'INTERNAT**

"*Nous n'apprenons pas pour l'école, nous apprenons pour la vie*". Cette expression illustre parfaitement l'essence des valeurs auxquelles sont éduqués les internes du CSAP. Solution optimale pour la réussite, l'internat permet un excellent encadrement qui allie un suivi collectif et un soutien individuel.

### **Des règles de vie en cohérence avec le projet éducatif de l'établissement**

Les dispositions en vigueur permettent d'encadrer en efficacité et en efficience le temps et les moyens consacrés :

- ▷ A l'étude;
- ▷ Au soutien individualisé;
- ▷ Au tutorat;
- ▷ Aux activités sportives et culturelles;
- ▷ A la gestion du temps libre.

Des sanctions tout aussi encourageantes que dissuasives viennent en soutien à l'ensemble de ce régime d'internat.

### **Rôle des parents d'élèves**

Les parents intègrent à leurs responsabilités, le nécessaire dialogue avec la communauté éducative du CSAP, leur engagement et leur accompagnement participent, à un degré, de la réussite des enfants qu'ils ont confiés au CSAP. Les représentants des parents d'élèves participent aux conseils de classe et d'établissement.

Pour la pleine participation des parents à l'épanouissement culturel, moral, intellectuel, physique et sportif, etc., de leurs enfants, le bureau de l'APE élabore un programme d'activités 2023-2024 dans lequel il propose un calendrier de mise en oeuvre, en étroite collaboration avec la direction du collège, de visites de sites, de monuments et de services; de sorties scolaires; de sorties détente avec ou sans les parents; de voyages et sorties découvertes; d'organisation de voyages linguistiques, de visites médicales, etc.

Ce programme sera transmis au CSAP avant le 1er septembre 2023 afin d'être pris en compte dans l'élaboration du programme annuel des activités periscolaires du Collège.

## **DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES, GESTION DES DISCIPLINES CLASSIQUES**

- Contrôle continu à travers des devoirs programmés et sanctionnés par un bulletin mensuel
- Compositions trimestrielles,
- Séances d'écoute et d'accompagnement,
- Catéchèse pour les volontaires.

### **Choix individuels et volontaires :**

#### **• Activités d'équipe**

- Domaine Artisanat (Art culinaire, création de textile, rénovation de fauteuils,
- Domaine Artistique (Théâtre, arts martiaux, musique, chants et instruments...),
- Domaine social (accompagnement et aide scolaire, intervention dans les associations SVP, ...),
- Domaine du travail scolaire (Activité académique dont accompagnement et approfondissement des connaissances)
- Domaine apprentissage (mécanique auto et moto, électricité,...uniquement que pour les internes du second cycle).

#### **• Réinscriptions**

- Du 15 juin au 1er août 2023

#### **• Recrutement des nouveaux élèves (6<sup>è</sup>, 5<sup>è</sup>, 4<sup>è</sup>, 3<sup>è</sup>, 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> D et Tle D):**

Tout postulant est soumis à un test de niveau en Français et en Mathématiques, suivi d'un entretien en présence des parents.

**Date du test :** samedi 5 août 2023

**Date du second test (si nécessaire) :** samedi 2 septembre 2023

**NB :** l'effectif par classe est limité à 50.

#### **• Pièces à fournir**

- Un acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du C.E.P ou de l'attestation (à compléter après le test) ;
- Les photocopies des bulletins de notes de l'année 2022-2023 ;
- Un acte de non redevance de l'établissement fréquenté en 2022-2023 ;
- Un engagement à payer l'intégralité des frais de scolarité (fourni par le CSAP) ;
- Le règlement du Collège « lu et approuvé », signé du père, de la mère ou du tuteur de l'élève.
- Une somme de 5000 F. CFA comme frais de participation au test de recrutement.

#### **• Préinscriptions**

Elles sont faites aux heures ouvrables:

- au CSAP,
- par téléphone au 07 20 83 80 / 07 20 83 85 / 79 05 00 07 / 72 80 84 16
- par WhatsApp au 66 07 60 60
- par mail au courriel [saintantoinekoubri@yahoo.fr](mailto:saintantoinekoubri@yahoo.fr) . . .

Pour être valides, toute préinscription doit être confirmée par le dépôt effectif des pièces exigées.